

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple-Un But-Une foi

==

MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

==

DIRECTION DES EAUX , FORETS, CHASSES ET DE LA CONSERVATION DES SOLS

==

INSPECTION REGIONALE DE FATICK

RAPPORT ANNUEL 2012



05/01/2012

Contenu

1. PRESENTATION DE LA REGION	3
1.1. Découpage administratif.....	3
1.2. Données démographiques.....	3
1.3. Relief, climat, sols	3
a) Le relief	3
b) Le climat	3
c) Les sols.....	4
1.4. Végétation	4
1.5. Faune	5
1.6. Pluviométrie, hydrographie	5
2. PRESENTATION DU SERVICE FORESTIER REGIONAL	5
2.1. Mission du service.....	5
2.2. Organigramme du service	6
3. PATRIMOINE FORESTIER DE LA REGION	8
3.1. Domaine classé.....	8
3.2. Domaine protégé	10
3.3. Potentiel faunique.....	11
3.4. Hydrographie.....	11
4. PROBLEMATIQUE DU DEVELOPPEMENT FORESTIER	12
4.1. Domaine classé.....	12
4.1.1 Situation des carrières en forêts classées.	12
4.2. Domaine protégé	12
4.3. Potentiel faunique.....	12
4.3.1 Zone d'intérêt cynégétique	12
4.3.2 Réserves naturelles intégrales.....	12
4.3.3 Réserves naturelles spéciales.....	13
4.3.4 Zones amodiées	13
4.4. Hydrographie.....	13
5. REALISATIONS DU SERVICE.....	15
5.1 Rappel des acquis majeurs de la région.....	15
5.2 Bilan des réalisations par composante thématique	15
5.2.1 Aménagements forestiers	15
5.2.2 Exploitations forestières	17
5.2.3 Protection des forêts	18
5.2.4 Reboisement et conservation des sols.....	23
5.2.5. Information/sensibilisation	34
5.2.6. Gestion de la faune	36
6. CONTENTIEUX	40
7. RECETTES FORESTIERES	41
8. EXECUTION DU BUDGET	45
ANNEXES.....	46

1. PRESENTATION DE LA REGION

Créée par la loi 84-22 du 22 février 1984 divisant l'ex-région du Sine- Saloum en deux entités administratives distinctes, la région de Fatick vient de subir un nouveau découpage introduit par la loi n° 2008-14 du 18 Mars 2008 et couvre actuellement une superficie de 6685 Km².

Elle est limitée au Nord et au Nord-Est par les régions de Diourbel et de Louga, au Nord-Ouest par la région de Thiès, au Sud par la République de Gambie, à l'Est par la région de Kaolack et à l'Ouest par l'océan atlantique.

1.1. Découpage administratif

Elle fait partie de la zone éco-géographique du bassin arachidier et compte 3 départements (Fatick, Foundiougne, Gossas), 9 arrondissements, 28 communautés rurales et 2 023 établissements humains dont 8 communes, 895 villages officiels et 1 121 hameaux.

1.2. Données démographiques

La population régionale s'élève à 685044 habitants avec une densité de l'ordre de 102, 47 habitants au km². (Source doc. PAER)

La répartition de la population en grands groupes d'âge est la suivante :

- moins de 15 ans	:	46,9 %
- 15 à 34 ans	:	30,7 %
- 35 à 59 ans	:	15,8 %
- 60 ans et plus	:	06,6 %

La population urbaine de la région de Fatick est l'une des plus faibles du pays. Elle n'est que de 12,6 %.

1.3. Relief, climat, sols

a) Le relief

La région de Fatick est couverte par une grande plaine dont la monotonie est rompue dans sa partie Nord par les deux vallées du Sine et du Car-Car, et au sud par la vallée de Djikoye. A l'Ouest, la vallée de Thiakor se prolonge jusqu'en amont de Faoye.

b) Le climat

Il est de type tropical soudanien marqué par deux variantes : la variante sahélo-soudanienne dans les départements de Fatick et Gossas et la variante soudano-guinéenne dans le département de Foundiougne où les conditions sont plus favorables. Il faut cependant noter que les zones côtières sont fortement influencées par le climat maritime.

Les précipitations dont l'irrégularité et la faiblesse décrivent un gradient nord sud, oscillent entre les isohyètes 400 et 800 mm.

c) Les sols

On distingue quatre types de sols dans la région dont les caractéristiques varient selon les zones éco-géographiques. Il s'agit :

- des sols ferrugineux tropicaux lessivés dans la partie Nord Est.
- des sols de mangrove dans la zone des estuaires des départements de Fatick et de Foundiougne.
- des sols salés et sulfatés acides dans le domaine fluvio -maritime.
- des sols hydromorphes à pseudogley au niveau des vallées mortes du Sine, et des dépressions ;

1.4.Végétation

La végétation suit parfaitement la configuration d'ensemble au plan climatique et stationnel et présente une variabilité très marquée d'une zone à une autre. L'essentiel des formations forestières reste toutefois confiné dans le département de Foundiougne et un peu au Sud des arrondissements de Fimela et de Tattaguine.

La situation écologique de la région est marquée par une tendance générale de dégradation des ressources végétales, à cause de plusieurs facteurs en synergie dont, les défrichements, les coupes de bois pour divers usages, les feux de brousse, les facteurs qui ont été exacerbés par des périodes de sécheresse. Cette situation a fini par modeler des paysages comme la Mangrove et certaines formations forestières jouxtant des villages à forte densité humaine. Au niveau des zones ferrugineuses de la partie nord, Nord Est de la région on trouve l'acacia albida sous forme de parcs vieillissants dans les paysages agraires.

En progressant vers le sud dans la partie continentale de la partie estuarienne et dans la zone de polyculture, le couvert s'enrichit progressivement avec des espèces soudano- Guinéennes telles qu'*Anogeisusleiocarpus*, *Cordilapinnata*, *Ptérocarpuserinaceus*, *Detariumsenegalensis*.

Le *Borassus aethiopium* est présent notamment dans l'arrondissement de Fimela où se trouve la rônaraie de Samba Dia érigée en Réserve de la Biosphère et ailleurs, dans l'arrondissement de Tattaguine, on peut également noter la rônaraie de Doudame.

La mangrove avec *Avicennianitida*, *Rhizophora racemosa* et *Langunculari* occupe les rives des bras de mer .Elle constitue un réservoir biologique et un potentiel écologique et économique important pour la région.

1.5.Faune

La région de Fatick recèle une faune abondante et variée (faune terrestre, avifaune sédentaire, avifaune migratrice). Ceci est favorisé par la présence de zones humides dans la partie Sud-Est avec de nombreux massifs forestiers dont le PNDS ¹et une importante mangrove : (un écosystème offrant un habitat sécurisant à la faune).

1.6.Pluviométrie, hydrographie

La pluviométrie est variable d'une année à une autre. Les quantités d'eau évoluent d'année en année. En 2009, le cumul du département de Gossas est **620,3mm en 25 jours** ; celui du département de Foundiougne est **550,8²mm** en 37 jours ; Le cumul du département de Fatick est **884,9 mm** en 45 jours.

Le réseau hydrographique relativement dense comprend principalement :

- Les fleuves Sine (30km) et Saloum (120km) et leur bolongs :
- Le Diombos et le Bandiala, le Soundougou et le Nianning

La façade maritime est longue de 65 km

- Les ressources en eau souterraine sont caractérisées par des aquifères salés surtout la nappe mæstrichtienne et du paléocène, l'éocène n'étant pas productif dans la région.

2. PRESENTATION DU SERVICE FORESTIER REGIONAL

2.1. Mission du service

La mission du Service Forestier, vise essentiellement, d'une part la conservation du potentiel forestier et des équilibres socio-écologiques, et d'autre part la satisfaction des besoins des populations en bois, produits et services non ligneux.

L'IREF de Fatick travaille pour la mise en œuvre de cette politique forestière nationale et son suivi-évaluation conformément aux documents régionaux de planification (PRDI ; PAFR ; PAER et PTA).

¹ Parc National du Delta du Saloum

² Ce cumul n'est pas très significatif compte tenu du fait que les précipitations varient énormément dans le département. Par ex on note 956,1mm à NAT ; KSG 925,3mm et 855,5mm à Niodior

2.2. Organigramme du service

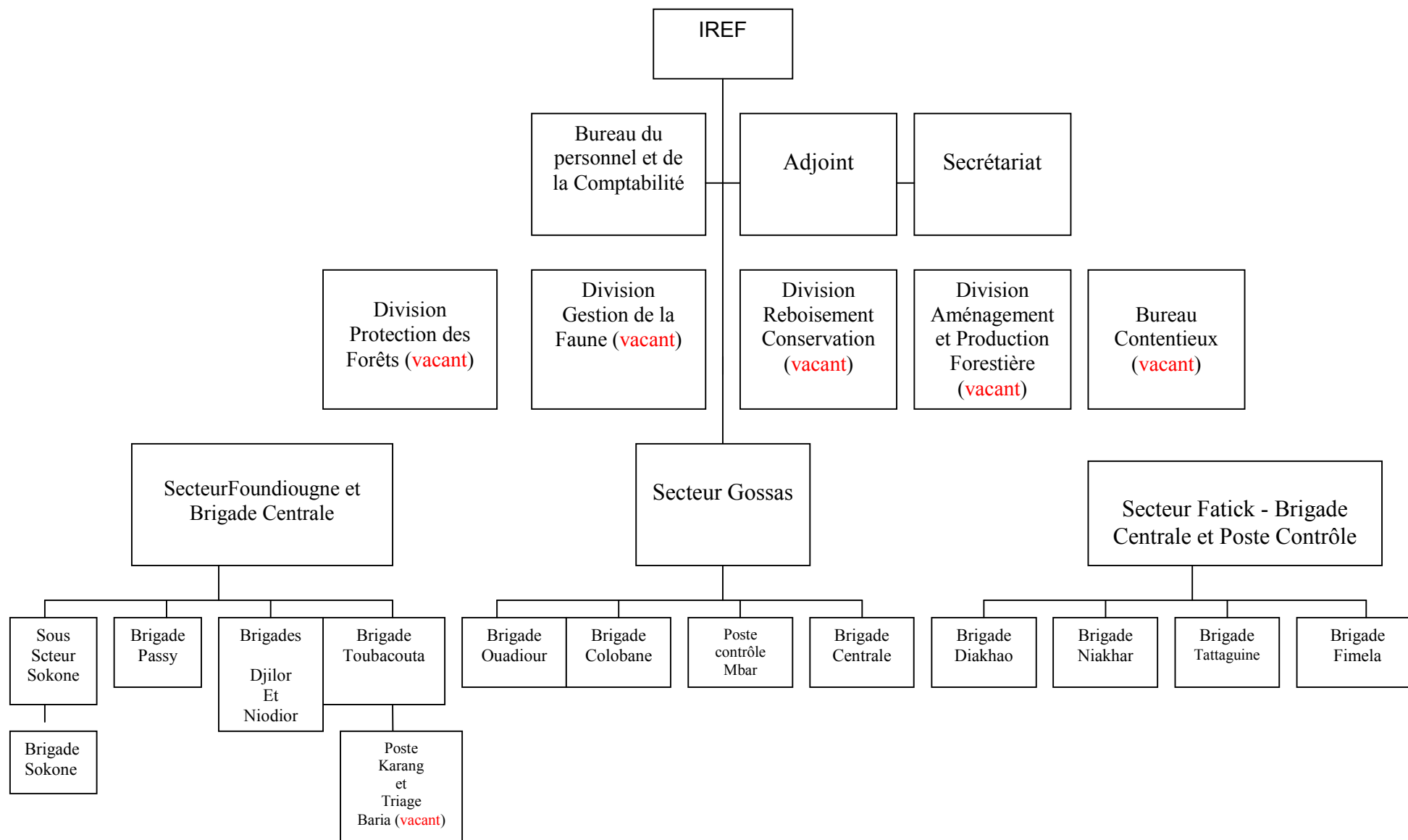
L'Inspection régionale des Eaux et Forêts est dirigée par un chef de Service Régional qui coordonne les activités au niveau de la structure. Il est assisté dans sa tâche par un Adjoint nommé également par la DEFCCS.

L'Inspecteur est chargé d'impulser la politique forestière, de mettre en œuvre les synergies pour une bonne articulation de la politique forestière au niveau de la région. Il est entouré d'un service administratif comprenant un secrétaire et un comptable. Ce dernier est un agent des Eaux et Forêts qui bénéficie d'une bonne expérience en la matière.

Au sein de l'IREF existe une division chargée de la faune dirigée par un ITPN spécialisé en la matière (poste actuellement vacant). Les autres divisions ne sont pas représentées du fait de manque de personnel. Les divisions de la Sylviculture et du reboisement, de la conservation des sols de même que celle de l'aménagement et production forestière et du suivi évaluation sont dépourvues d'agents. Aussi, c'est le personnel sur place qui cumule ces différentes fonctions.

Au niveau des trois départements (Fatick, Foundiougne et Gossas), les chefs de secteur impulsent coordonnent et exécutent les actions forestières dont ils ont la charge. Ils sont aidés en cela par les chefs de brigade forestières et chefs de triage. Compte tenu de la spécificité du département de foundiougne, il existe un sous-secteur au niveau de sokone qui polarise les brigades de Toubacouta et Sokone. Par ailleurs, il faut noter l'existence de postes de contrôles à Mbar et Fatick, chargés des opérations de contrôle du flux de transport de produits forestiers divers.

ORGANIGRAMME IREF/FATICK



3. PATRIMOINE FORESTIER DE LA REGION

3.1. Domaine classé

Le domaine forestier classé comprend 14 forêts couvrant une superficie de 87.577 ha soit un taux de classement d'environ 13%.

- le département de Gossas ne compte plus qu'une(1) forêt classée couvrant une superficie de 775 ha. Il s'agit de la forêt de Malka ; celle de l'Ile Kouyong est désormais rattachée à la région de Kaolack, à la faveur du tout dernier découpage administratif subi par notre pays. La particularité ici, est que les aires de mises en défens sont très développées dans ce département du fait de l'état de dégradation de la végétation. Dans le but de régénérer la FC, elle a toujours abrité les Forêts Régionales de Gossas.
- Le Département de Fatick compte, quant à lui, deux forêts classées couvrant une superficie de 1902 ha, soit un taux de classement de 0,71% qui demeure très faible. Il s'agit de la forêt classée de Mahécor située à cheval sur les Communautés rurales de Diakhao et de Mbélacadio, qui est une savane dégradée en reconstitution très avancée et la forêt classée de Samba Dia qui est une rôneraie remarquable de 752 ha associée à plusieurs espèces locales. Les populations qui ont eu depuis 1947 à exploiter les parcelles de culture à l'intérieur de la forêt avec l'accord des autorités ont, au fil des temps, fini par y implanter des colonies de peuplement. La surexploitation de cette forêt a poussé l'Etat en collaboration avec l'UNESCO à en faire un patrimoine mondial en l'érigant en Réserve de la Biosphère depuis le 16 juillet 1981.

La poursuite de la matérialisation des limites des Forêts classées est un impératif en raison des vellétés d'agressions de ces Formations. C'est dans ce cadre que le PAPIL appuie l'IREF à élaborer des Plans d'Aménagement participatifs des FC.

Le PROGERT participe également dans ce Programme de réhabilitation des forêts puisqu'il a entrepris l'aménagement de la forêt classée de Mahecor.

Nom du massif forestier classé	Arrêté de classement	Superficie totale	Superficie Boisée	Superficie dégradée	Superficie déclassée.	Superficie Sous contrat	Superficie empiétée	LOCALISATION	
								Département/	Commune /CR
Samba DIA	1536 du 30/06/1950	752ha	752	-	-	-		Fatick	C.R Fimela
Mahecor	3225 du 19/09/1950	1150ha	972,49	176,64	-	-	692 ha		C.R. Diakhao et Mbellacado
Malka	2373 du 20/03/1937	775 ha	-	-	-	-		Gossas	C.R.NdienneLagane
Sangako	1601 du 10/05/1934	2140	2125	15 ha	3 ha			Foundiougne	C.R Toubacouta
Patako Est	243 du 08/02/1934	1600	1540 ha	60 ha	5 ha				C.R. keur Saloum Diané
Patako Sud	248 du 08/05/1933	3980	3830 ha	150 ha	9 ha				C.R. Keur Samba Gueye
Baria	1052 du 08/05/1937	7200	7160 ha	40 ha	15 ha				C.R Keur Saloum Diané
Vélor	572 du 03/03/1937	6800	5650 ha	1150 ha	6 ha				C.R.Djilor
Fayako	1688 du 22/05/1936	11800							
Sokone	1124 du 22/05/1936	280	210 ha	70 ha	6 ha				C.R Sokone
Djilor	1830 du 30/08/1936	900	875 ha	25 ha	0 ha				C.R. Djilor
Iles de Bententi	238 du 22/01/1946	20000	19990 ha	10 ha	0				C.R. Toubacouta
Iles du Saloum	97 du 07/01/1946	30000	29985 ha	15 ha	0				
KeurSambel	7012 du 18/12/1950	200	195 ha	5 ha	0 ha				
TOTAL		87577 ha							

Nombre total de massifs :14.....

Total superficie forêts classées de la région : 87577.....ha

Taux de classement : ...13..%

Taux de boisement :%

Taux d'empiètement%

3.2 Domaine protégé

Nom du massif	Superficie	Objet d'une délibération (oui/non)	Superficie boisée	LOCALISATION	
Gagnou	377 ha		350 ha		
Djiffa	288 ha	N°004-001/CR DJILOR du 27 Avril 2006	230 ha		C.R Djilor
Total	665 ha		580 ha		

Nombre total de massifs : ...2.....

Total de la superficie des forêts du domaine protégé de la région : 665 ha.....

Taux de boisement hors forêts classées :%

3.3. Potentiel faunique

Dans la région de Fatick, c'est le département de Foundiougne qui est la zone la plus attirante en matière de chasse du fait du climat assez humide, de la présence de la plupart des massifs forestiers et les zones amodiées de la région.

Les lamantins (*Trichechus senegalensis*), les dauphins bossus (*Southern right whale*), les dauphins ordinaires (*Delphinus delphis*) et plusieurs espèces de tortues marines se trouvent dans la section maritime du Parc mais sont fortement menacées. En outre, 36 espèces sauvages de mammifères ont été recensées dans la zone du Delta du Saloum, plus particulièrement dans la zone PNDS (Parc National du Delta du Saloum). Parmi ces espèces, le léopard (*Panthera pardus*) et l'antilope rouanne (*Hippotragus equinus*) ont disparu récemment. Parmi les crustacés figurent quelques cinquante espèces de homards, de langoustes, de crevettes et de stomatopodes. En outre la carpe (*Lisa bandialensis*) ou (Yaakh) et les mérours (*Epinephelus aeneus*) ou Thiof, diminuent parce qu'étant des espèces très fortement demandées par les consommateurs sénégalais. De plus les requins : *Caranx hippos*, *Tilapia guineensis* et les tortues ont vu leur nombre baisser essentiellement en raison des perturbations dans leurs zones de nidification et de la surexploitation. Les requins et les raies, dont les nageoires ont une forte valeur commerciale, font l'objet d'une pêche intensive.

3.4. Hydrographie

Le réseau hydrographique relativement dense comprend principalement :

- Les fleuves Sine (30km) et Saloum (120km) et leur bolongs :
- Le Diombos et le Bandiala, le Soundougou et le Nianning

La façade maritime est longue de 65 km

- Les ressources en eau souterraine sont caractérisées par des aquifères salés surtout la nappe maastrichtienne et du paléocène, l'éocène n'étant pas productif dans la région.

4. PROBLEMATIQUE DU DEVELOPPEMENT FORESTIER

4.1 Domaine classé

Nom du massif forestier	Phase de pré-aménagement	Plan d'aménagement	Réalisation plan d'aménagement	Observations
Samba DIA				
Mahecor	D, C	Processus en cours avec le PROGERT	En cours	Sur financement du PROGERT
Malka	non	non		Carte d'occupation du sol disponible
Vélor	non	non	En cours	Inventaire déjà effectué
Sangako	non	non	En cours	Cartographie et Inventaire déjà effectués

NB : Phase de pré-aménagement : si la forêt a été délimitée mettre **d**, si bornée mettre **b**, si pancartée **p**, si cartographiée **c**.

Plan d'aménagement : mettre **oui** ou **non**

Réalisation du plan d'aménagement : préciser en cours d'exécution ou non-exécution

Il reste entendu que le responsable du SE devra détenir une copie de chaque plan d'aménagement.

4.1.1 Situation des carrières en forêts classées.

RAS

4.2 Domaine protégé

RAS

4.3 Potentiel faunique

4.3.1 Zone d'intérêt cynégétique

RAS

4.3.2 Réserves naturelles intégrales

RAS

4.3.3 Réserves naturelles spéciales

RAS

4.3.4 Zones amodiées

Nom	localisation	Superf.	Amodiataire	Date d'octroi ou renouvellement	Délimitée/ Bornée	Pancarté	Cartographiée
Les Palétuviers	Foundiougne	35000	J. Pierre Peters	21/10/1999	Non	oui	oui
Relais du Saloum		35 000	Serge Cassin	21/10/1999	Non	oui	Oui
Le Caïman		10.000	Issa Barro	21/10/1999	Non	oui	Oui
Barracudas		24.000	James Lucas	21/10/1999	Non	oui	Oui
Le Goliath		22 000	Michel Salignon	21/10/1999	Non	oui	Oui
Niombato II		19 000	Abdoul O. Fall	21/10/1999	Non	oui	Oui

4.4. Hydrographie

Eaux de surface pérennes

La région est traversée principalement par les cours d'eau suivants : le Sine et le Saloum ainsi que leurs affluents.

a) Le Saloum

Il constitue en réalité une digitalisation marine compte tenu de la remontée de l'eau salée sur tout le lit. Il est long de 120 km et navigable de l'embouchure jusqu'à Kaolack. La qualité des eaux ne permet aucune possibilité d'aménagement agricole.

b) Le Sine

Il est d'une importance moindre et est long de 30 km. En plus, il est envahi par l'eau de mer. Il se prolonge par une vallée morte qui remonte au Nord vers la région de Diourbel.

c) Les affluents du Saloum et de la Gambie

Il s'agit essentiellement du Bandiala, du Soundougou, du Nianing-Bolong et du Diomboss qui sont tous localisés dans le département de Foundiougne.

Les cours d'eau temporaires

Pour l'essentiel, ces cours d'eau sont constitués de marigots et de mares souvent précaires et tributaires de l'hivernage.

Nous pouvons retenir ici les marigots de Ndangane, de Faoye, de Ndiosmone et de Mbissel. Il est à signaler également l'existence de la vallée morte du Sine, de plusieurs marigots et bolongs dans le département de Foundiougne.

Les eaux souterraines

a) La nappe Maestrichtienne

Elle est partout présente dans la région de Fatick. Plus de la moitié des forages la captent à des profondeurs variant entre 200 et 450 mètres.

La qualité des eaux est mauvaise dans la partie Ouest de la ligne Sokone - Niakhar où le résidu sec est supérieur à 1500 mg/l et acceptable dans l'arrondissement de Colobane. Partout ailleurs, la qualité est moyenne.

Au point de vue de la productivité, de la qualité de l'eau et même de la profondeur d'investigation, cette nappe présente de meilleures possibilités d'exploitation dans les zones de Colobane et de Kahone, la partie Ouest étant nettement plus défavorisée.

b) La nappe du Paléocène

La nappe du Paléocène est captée à des profondeurs variant entre 60 m et 150 m et parfois 200 m.

Les caractéristiques hydrodynamiques sont en général médiocres avec des débits ne dépassant guère 50 m³/h à l'exception de Sanghaï avec 113 m³/h.

La qualité des eaux du Paléocène est comparable à celle du Maestrichtien. Sa nappe est presque partout saumâtre (1500 à 2000 mg/l) à salée (10.000 mg/l à Samba DIA et 3000 mg/l à Djiffer).

Le Paléocène est souvent fluoré avec 8 mg/l à Ndiagamba soit plus de 5 fois la limite admissible selon l'OMS, 6 mg/l à Mboul dans l'arrondissement de Niakhar et 11 mg/l à NgoyéPofine dans l'arrondissement de Tattaguine.

c) La nappe de l'Eocène

Il peut être considéré que cet aquifère n'est pas productif dans la région car des sept (07) reconnaissances effectuées, seul le puits de Gawane dans l'arrondissement de Kahone donne un débit intéressant (22 m³/h).

d) La nappe du Continental Terminal

Cette formation est aquifère dans la partie Sud de la région vers la frontière gambienne correspondant à l'arrondissement de Toubacouta, la partie Est de l'arrondissement de Djilor. L'aquifère est rencontré dans les sables entre 30 et 70 m de profondeur. Les débits obtenus (30 à 75 m³/h) suffisent largement à la couverture des besoins de l'hydraulique villageoise. L'eau est d'excellente qualité, le résidu sec étant de l'ordre de 100 à 300 mg/l et parfois beaucoup moins notamment vers Sirmang où il n'est que de 60 mg/l. La teneur en fluor n'atteint jamais 1mg/l. Elle est comprise entre 0,1 et 0,4 mg/l. En outre l'eau du Continental Terminal est très bonne pour l'irrigation.

5. REALISATIONS DU SERVICE

5.1 Rappel des acquis majeurs de la région

NB : Il s'agit de préciser de manière globale les points forts du service en matière de GRN.

5.2 Bilan des réalisations par composante thématique

5.2.1 Aménagements forestiers

Domaine classé

Nom du massif	Opérations planifiées	Opérations réalisées	Intrants /Input			Origine du budget	Observations
			Prévus	Reçus	Utilisés		
Forêt classée de Samba Dia	3Km de haie vive					À rechercher	Programme élaboré par la Brigade de Fimela
Forêt classée de Vêlor	Aménagement intégré	Stratification et inventaire	?	?	?	Conseil régional en partenariat : PERACOD	Document pas toujours finalisé car budget non libéré
Forêt classée de Patako – Est	Plan de gestion	Suivi par des chercheurs de l'UCAD	. ?	?	?	?	
Forêt classée de Sangako	Plan de gestion	Cartographie, inventaire, et restitution effectués)	1 500 000	900 000	900 000	NEBEDAY	Convention de gestion élaboration, reste son partage et mise en œuvre
Forêt classée de Malka	Désherbage autour des jeunes plants	oui	-	Néant			

NB : Dans la colonne opérations réalisées : il s'agit de répondre par **oui ou par non**. Si l'opération n'est pas entièrement réalisée la réponse est non. Si l'opération n'est pas achevée, vous pouvez l'inscrire et donner un commentaire dans la zone observation. Bien noté qu'elle ne sera pas prise en compte au niveau central tant qu'elle n'aura pas été achevée. Il vous est loisible, à la suite du tableau, d'ajouter tout commentaire pertinent sur les opérations planifiées et/ou réalisées.

Domaine protégé

Nom du massif	Opérations planifiées	Opérations réalisées	Intrants /Input			Origine du budget	Observation
			Prévus	Reçus	Utilisés		
Forêt Communautaire de Sanghai (700 ha)	Délimitation	Oui					
	Cartographie	Oui					
	Installation de comités	Oui					
	Mise en place de code de conduite	Oui					
	Inventaire	Non					
Plantations d'eucalyptus à Sanghai (30ha) et NdossDiaraf (15ha) (Fatick)	Plan Simple de Gestion	Géo-référencement, cartographie, inventaire	452 000	452 000	452 000	PAPIL	Disponibilité d'un PSG
Forêt Communautaire de Diomboss	Aménagement (Exploitation par l'organisation des populations)		!!	!!		PERACOD, Conseil Régional	aménagement
Gnargou (FCtre)	Surveillance	oui					
Djiffa (FCtre)	Surveillance	oui					

NB: Dans la colonne opérations réalisées : il s'agit de répondre par **oui ou par non**. Si l'opération n'est pas entièrement réalisée la réponse est non. Si l'opération n'est pas achevée, vous pouvez l'inscrire et donner un commentaire dans la zone observation. Bien noté qu'elle ne sera pas prise en compte au niveau central tant qu'elle n'aura pas été achevée. Il vous est loisible, à la suite du tableau, d'ajouter tout commentaire pertinent sur les opérations planifiées et/ou réalisées

5.2.2 Exploitations forestières

Circulation du charbon de bois, du bois de chauffe et du bois d'artisanat à partir des zones de production

Quantités	Zone de provenance Tamba									Total
	avril	mai	juin	juillet	aout	septembre	octobre	novembre	décembre	
Charbon (qx)	69320	37730	36350	16000	27725	24250	37200	22775	45440	316790
Bois chauffe (st)	1900	300	200						120	2520
Bois artisanat (st)	720	1620	1460	480	420	300	600	860	1110	7570

Quantités	Zone de provenance Kolda									Total
	avril	mai	juin	juillet	aout	septembre	octobre	novembre	décembre	
Charbon (qx)	39890	19750	31000	13125	20500	14900	25185	13925	22775	201050
Bois chauffe (st)	60									60
Bois artisanat (st)	1140	960	1100	660	960	720	780	930	1300	8550

Quantités	Zone de provenance Sédhiou									Total
	avril	mai	juin	juillet	aout	septembre	octobre	novembre	décembre	
Charbon (qx)	400	400	600		200		575		800	2975
Bois chauffe (st)										0
Bois artisanat (st)	60	300	110	180	300	210	360		120	1640

Exécution quota charbon de bois pour les producteurs locaux :

Exploitation de la parcelle 2 du bloc 1 Diomboss d'une superficie de 11 ha (111 m³ équivalent à 320 quintaux).

5.2.3 Protection des forêts

Les principales activités ayant marqué cette campagne ont été la sensibilisation, la formation des différents acteurs locaux, mais également la lutte contre les feux déclarés. Ces activités ont été menées d'une part avec l'appui du PAPIL, mais à l'absence des collectivités locales surtout dans le département de Gossas.

I. Rappel des prévisions du PTA :

	Gossas	Foundiougne	Fatick	Total
Création de comité de lutte	12	-		
Redynamisation de comité de lutte	20	240		
Sensibilisation de comité de lutte	10 séances	50 séances	15	
Equiperment de comité de lutte	32	-		
Ouverture et réhabilitation de pare feu	20 km	80 km	9,5 km	
Feux précoces	-	6000 ha		

II. Organisation de la campagne de lutte contre les feux de brousse :

2. 1. Ressources mobilisées

Ces ressources se limitent essentiellement sur les ressources humaines (le personnel technique du service et les membres des comités de lutte).

Sur le plan logistique, l'Unimog sise à Sokone est toujours en panne (AD : 14174, Renault Saviem).

L'autre citerne (AD : 14166) est géré par la communauté rurale de Toubacouta, il reste seul moyen lutte au-delà des branchages, quelques petits matériels disponibles au sein de quelques comités.

2. 2. Stratégies développées :

Les stratégies développées restent participative. En plus des séances de sensibilisation (membres des collectivités locales et populations) dans les zones névralgiques, les comités ont été réorganisés.

III. Bilan des réalisations :

3. 1. Lutte préventive :

3. 1. 1. Activités d'information, de sensibilisation, de communication, et de formation :

Département	Fatick	Foundiougne	Gossas
Séances d'information, de sensibilisation, de communication, et de formation	15	90	12 rencontres ont été organisées avec les notabilités des 12 villages limitrophes de la forêt classée de Malka.

3. 1. 2. Situation des comités villageois de lutte :

	Gossas	Foundiougne	Fatick	Total
Comités nouvellement créés	00	36	00	
Comités redynamisés	12	204	51	
Comités équipés	00	240	08	

3. 1. 4. Etats de distribution de petits matériels :

A Foundiougne, les communautés rurales se sont chargées de doter et de distribuer le petit matériel (coupe-coupe, râtaux, fourches, faux et...) aux comités villageois concernés, ce matériel est complété par fois par les outils de travail des populations.

3. 1. 5. Ouverture et réhabilitation de pare feu :

	Gossas	Foundiougne	Fatick	Total
Ouverture de pare-feu	00	38 km	0,8	
Réhabilitation de pare-feu	05 autour de FC Malka	00	00	
Feux précoces	00	3750 ha	00	

3. 2. **Lutte active** :

3. 2. 1. **Situation des unités de lutte** :

Nombre d'engins fonctionnels : La citerne (AD : 14166) est gérée par la communauté rurale de Toubacouta.

Nombre d'engins en panne : L'autre citerne basée à Sokone est toujours en panne (AD : 14174, Renault Saviem).

3. 2. 2. **Situation des feux enregistrés** :

	Gossas	Foundiougne	Fatick	Total
Nombre de cas	01	04	0	
Superficie brûlée	5 ha	750 ha	0	

IV. **Les causes des feux enregistrés** : (origine)

Anthropiques (nettoyage des champs, négligence)

V. **Dégâts enregistrés** :

Tapis herbacé et ligneux

VI. **Analyse et commentaires** :

A Gossas, une participation des collectivités des locales (équipement des comités) aiderait à mieux protéger l'unique massif (forêt classée de Malka : 775 ha) et les mis en défens.

La capacité des populations doit être renforcée en mettant l'accent sur la lutte passive, à travers la vulgarisation des conventions locales au sein des communautés rurales pour renforcer l'organisation et la prise de conscience en matière de gestion des ressources naturelles.

VII. **Le contentieux** :

RAS, auteurs inconnus.

VIII. **Difficultés et contraintes rencontrées** :

- Mobilisation à temps des fonds prévus dans les budgets des collectivités locales pour conduire les opérations préventives,
- déficit de personnel et de logistique.
- Modicité du budget du service forestier ;
- Faible niveau d'équipement des comités de lutte ;
- Absence participation des collectivités locales (Gossas)

IX. **Les solutions préconisées** :

- Appui budgétaire pour organiser des sessions de formation et créer de nouveaux comités ;
- Equiper les comités de lutte ;
- Doter une citerne au moins par département ;
- Faire revenir le PAM pour motiver les populations et les membres des comités de lutte.
- Démultiplier les séances de sensibilisation et de formation des élus locaux pour leur inciter à jouer leur rôle.

CONCLUSION :

La lutte contre les feux de brousse dans la région est assez problématique à cause du nombre d'engin (1 citerne opérationnelle) et du faible niveau d'équipement des comités de lutte.

Si à l'appui du PAPIL s'ajoutait la participation des collectivités locales à travers l'équipement des comités villageois de lutte, le nombre de cas de feu et leur superficie serait à la baisse.

En ce qui concerne les amodiataires, ils devraient inscrire dans leur cahier des charges et leur PTA tout en respectant leurs engagements un programme de protection contre les feux de la zone respective.

5.2.4 Reboisement et conservation des sols

Dans le cadre de la préparation de la campagne de reboisement 2012, divers acteurs se sont investis de concert avec leurs partenaires pour une bonne exécution de la campagne. Parmi ceux-ci on peut noter outre le Service Forestier qui est maître d'œuvre de la campagne de reboisement, le Conseil Régional de Fatick, le PAPIL, le CODEVAL, le PROGERT, le Projet GDT, des ONG comme SAPPAT et ENDA PRONAT, NEBEDAY.

La campagne de reboisement a démarré par des actions d'informations et de sensibilisation à l'endroit des collectivités locales et des différents partenaires à la base (populations, ONGS, etc...) pour une participation effective à l'effort de reboisement.

Production de plants par type de pépinière et par espèce.

ESPECES	Régie	Villageoise	communautaire	Individuelle	Scolaire	Privée/ONG	TOAUX
Eucalyptus camaldulensis	108500	45320	3200	4782	8224	225750	395776
Casuarina equisetifolia	21500						21500
Niaouli	31500	8100				21000	60600
Prosopis	9683	16010					25693
Acacia mellifera	29750	3000		598			33348
Leucaena leucaena	3525	1038					4563
Acacia nilotica	800						800
Faidherbia albida	251	1500					1751
Adansoniadigitata	436	210					646
Terminaliamantaly	1500			120			1620
Delonix regia	1100	157			120		1377
Anacardium occidentale	60000	3060	1340	500	820	11300	77020
Mangiferaindica	672					5150	5822
Citronnier	500			710			1210
Bougainvillier	1500						1500
Troyennes	1000						1000
Zizyphus mauritiana	1721	573	1360			10300	13954
Gmelinaarborea	1000						1000
Moringaoleifera	1000	740	1300		982		4022
Pterocarpuserinaceus	335						335
Detariumsenegalense	146						146
Parkiabiglobosa	126						126
Cordylapinnata	374						374
Khayasenegalensis	70						70
Tamarindusindica	156						156
Cola cordifolia	271						271
Saba senegalensis	88						88
Cassia sieberiana	30						30
Acacia senegal	8500	400	800				9700
Acacia raddiana	3000						3000
Balanites aegyptiaca	1500						1500
Cordiasp			152				152
Total	290534	80108	8152	6710	10146	273500	669150

Distribution des plants produits en régie

STRUCTURES D'ENCADREMENT	ESPACES PUBLICS		DISTRIBUTIONS (MOINS DE 20 Plants)	TOTAUX	
	Ha	plants	plants	Ha	Plants
Structure	IREF FATICK				
SEF Fatick	0,0	0,0	7 992,0	0,0	7 992,0
SEF Gossas	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
SEF Foundiougne	0	0	246	0,0	246,0
Sous-total 1	0,0	0,0	8 238,0	0,0	8 238,0
PROJETS					
Projet 1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Projet 2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Projet 3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sous-total 2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
ONG					
NEBEDAY	0,0	0,0	300,0	0,0	300,0
ONG 2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
ONG 3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sous-total 3	0,0	0,0	300,0	0,0	300,0
AUTRES					
conseil Régional de Fatick	1,0	200,0	3 750,0	1,0	3 950,0
BBBBB	0,0	0,0	3 996,0	0,0	3 996,0
Sous-total 4	0,0	200,0	7 746,0	1,0	7 946,0
Total général	0,0	200,0	16 284,0	1,0	16 484,0

Plantations massives

STRUCTURES D'ENCADREMENT	Régie		Villageoises		Communautaires		Individuelles		Scolaires		Privés/ONG		TOTAL	
	ha	plants	ha	plants	ha	plants	ha	plants	ha	plants	ha	plants	ha	plants
Structure	IREF FATICK													
SEF Fatick	0,0	0,0	33,1	23 182,0	0,0	0,0	1,0	625,0	0,0	0,0	0,0	0,0	34,1	23 807,0
SEF Gossas	12,0	7 500,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	12,0	7 500,0
SEF Foundiougne	351	35 168	12	10 208	102	4 100	0	0	0	0	0	20 860	465,0	70 336,0
SEF D	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sous-total 1	363,0	42 668,0	45,1	33 390,0	102,0	4 100,0	1,0	625,0	0,0	0,0	0,0	20 860,0	511,1	101 643,0
PROJETS														
Gestion Durable des Terres	0,0	0,0	17,0	10 625,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	17,0	10 625,0
PROGERT	0,0	0,0	4,2	2 500,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,2	2 500,0
CODEVAL			2,6	1 450,0			0,7	286,0					3,3	1 736,0
CLT	0,0	0,0	1,5	600,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,5	600,0
Sous-total 2	0,0	0,0	25,3	15 175,0	0,0	0,0	0,7	286,0	0,0	0,0	0,0	0,0	26,0	15 461,0
ONG														
SAPPAT	0,0	0,0	3,6	4 000,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,6	4 000,0
ENDA PRONAT	0,0	0,0	3,6	4 000,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,6	4 000,0
NEBEDAY	0,0	0,0	0,0	800,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	800,0
Sous-total 3	0,0	0,0	7,2	8 800,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	7,2	8 800,0
AUTRES														
Conseil Régional de Fatick	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	326,0	221 000,0	0,0	0,0	0,0	0,0	326,0	221 000,0
Sous-total 4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	326,0	221 000,0	0,0	0,0	0,0	0,0	326,0	221 000,0
Total général	363,0	42 668,0	77,6	57 365,0	102,0	4 100,0	327,7	221 911,0	0,0	0,0	0,0	20 860,0	870,3	346 904,0

Plantations linéaires

STRUCTURES D'ENCADREMENT	AXES ROUTIERS		DELIMITATIONS/ ALIGN		HAIES VIVES		BRISE-VENT		PARE-FEU VERTS		TOTAUX	
	Km	plants	Km	plants	km	plants	km	plants	km	plants	km	plants
Structure	IREF FATICK											
SEF Fatick	0,0	0,0	0,0	0,0	0,8	950,0	1,2	600,0	0,0	0,0	2,0	1 550,0
SEF Gossas	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
SEF Foundiougne	1	125	1	2 656	1	1 400	2	2 820	0	1 790	5,2	8 791,0
SEF D	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sous-total 1	1,3	125,0	0,5	2 656,0	2,2	2 350,0	3,2	3 420,0	0,0	1 790,0	7,2	10 341,0
PROJETS												
CODEVAL	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	350,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	350,0
PAPIL	0,0	0,0	0,0	0,0	1,4	1 400,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,4	1 400,0
Projet 3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sous-total 2	0,0	0,0	0,0	0,0	1,6	1 750,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,6	1 750,0
ONG												
ASSOCI ASINIG TOK	0,0	0,0	0,0	0,0	0,8	800,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,8	800,0
NEBEDAY	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	7,8	4 700,0	7,8	4 700,0
ONG 3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sous-total 3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,8	800,0	0,0	0,0	7,8	4 700,0	8,6	5 500,0
AUTRES												
conseil Régional de Fatick	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	20,0	12 000,0	0,0	0,0	20,0	12 000,0
BBBBB	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sous-total 4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	20,0	12 000,0	0,0	0,0	20,0	12 000,0
Total général	1,3	125,0	0,5	2 656,0	4,6	4 900,0	23,2	15 420,0	7,8	6 490,0	37,3	29 591,0

Nb : pour des raisons stratégiques liées aux directives du dernier conseil interministériel, les différents types de plantation linéaire devront être spécifiés très clairement.

Plantations de conservations/restauration

	RNA		MISES EN DEFENS		ENRICHISEMENTS		DRS/CES		RESTAURATION MANGROVE		TOTAL	
	ha	plants	ha	plants	ha	plants	ha	plants	ha	plants	ha	plants
Structure	IREF FATICK											
SEF Fatick	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
SEF Gossas	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
SEF Foundiougne	380	19 000	110	15 000	300	0	0	0	0	0	790,0	34 000,0
SEF D	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sous-total 1	380,0	19 000,0	110,0	15 000,0	300,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	790,0	34 000,0
PROJETS									0,0			
CODEVAL	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,0	1 910,0	0,0	0,0	3,0	1 910,0
PAPIL	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	56,0	0,0	56,0	0,0
Projet 3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sous-total 2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,0	1 910,0	56,0	0,0	59,0	1 910,0
ONG												
WWF	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	61,0	0,0	61,0	0,0
ONG 3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sous-total 3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	61,0	0,0	61,0	0,0
AUTRES												
Conseil Régional Fatick	0,0	0,0	700,0	0,0	146,0	3 000,0	0,0	0,0	0,0	0,0	846,0	3 000,0
Sous-total 4	0,0	0,0	700,0	0,0	146,0	3 000,0	0,0	0,0	0,0	0,0	846,0	3 000,0
Total général	380,0	19 000,0	810,0	15 000,0	446,0	3 000,0	3,0	1 910,0	117,0	0,0	756,0	38 910,0

Récapitulatif

Intitulé	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	Analyses
Appuyer la création et la consolidation de pépinières et la	55	72	130,91	Intervention de plusieurs partenaires dans l'aménagement et la production de plants
Production de plants (nombre)	1000000	669 150	66,92	
Recherche de semences (kg)	150	83,65	55,77	Faiblesse des quantités reçues du PRONASEF
Plantations massives (ha)	1200	544,3	45,36	870,3 ha au total soustrait de 326 ha sur terre salée
Plantations linéaires (km)	80	37,3	46,63	
Plantations de conservation / restauration (ha)	50	446	892,00	Conseil régional en collaboration avec Secteurs au niveau des forêts classées
Actions de réhabilitation / restauration (ha)	500	810	162,00	700 ha mis en défens par l'appui du Conseil Régional
Plantation sur tannes enherbées	400	342	85,50	Programme récupération terre salée (Conseil Régional, PAPIL)
RNA (ha)	100	380	380,00	
Régénération de mangrove	100	117	117,00	Intervention musclée d'un nouveau partenaire WWF

Situation de la pluviosité (cumul annuel 2001 à 2010) :

CUMULS PLUVIOMETRIQUES DE LA REGION DE FATICK																				
	2001		2002		2003		2004		2005		2006		2007		2008		2009		2010	
	Hmm	Nl	Hmm	Nl	Hmm	Nl	Hmm	Nl	Hmm	Nl	Hmm	Nl	Hmm	Nl	Hmm	Nl	Hmm	Nl	Hmm	Nl
Fatick	552	42	404,7	33	557	46	511	46	681	43	604	37	836	44	841	49	899	51	835	46
Diakhao	628	37	318	30	597	37	510	32	614	34	534	31	726	39	700	33	720	44	752	34
Tattaguine	631	30	310	25	450	34	438	22	574	35	592	35	678	38	677	36	643	35	486	31
Niakhar	497	33	299	22	484	30	357	26	473	31	468	38	760	40	757	37	650	43	661	43
Fimela	593	32	376	21	700	40	520	47	856	38	546	43	933	55	881	48	724	40	794	47
Foundiougne	798	51	689	35	719	49	585	37	867	56	774	50	390	36	768	49	614	49	777	52
Djilor	550	46	520	29	662	41	414	28	706	41	774	50	390	36	791	51	606	48	680	52
Passy	642	45	591	33	681	57	576	45	778	51	651	47	459	37	876	50	648	56	785	52
Sokone	700	51	588	41	757	59	591	41	1041	49	447	46	495	33	890	50	807	51	1005	64
Toubacouta	690	38	575	53	696	49	516	37	860	46	761	52	475	38	938	48	1054	52	919	52
keur S Gueye	843	38	588	31	1845	34	963	34	1353	27	1103	37	352	20	874	48	1135	54	959	46
Keur S Diane	651	38	607	29	737	47	777	33	887	45	542	37	433	29	585	45	988	46	776	48
Nioro A Tall	936	44	388	30	579	39	823	32	775	38	524	37	344	25	814	39	1154	48	922	49
Niodior	579	38	451	33	685	44	457	29	1128	46	523	38	594	30	917	46	975	47	979	45
Gossas	549	38	405	34	491	30	655	37	600	39	637	42	514	32	567	34	621	39	764	49
Ouadiour	562	32	271	25	581	33	529	39	719	36	532	35	620	27	532	35	751	43	864	49
Colobane	541	42	340	28	493	38	456	39	601	36	522	38	295	23	618	37	682	39	598	45

NB :l’année 2011 a été marquée par un déficit au niveau de tous les postes par rapport à l’année 2010.

En ce qui concerne l’année 2012, la situation est partout excédentaire à l’exception des postes de Niakhar, Ouadiour, Keur Samba Guèye et Djirnda.

station	hauteur 2011	hauteur 2012	excédent /déficit
FATICK	533,80	917,40	383,60
DIAOULE		895,00	
NDIOB	341,90	862,60	520,70
NIAKHAR	555,20	516,80	-38,40
DIAKHAO		778,30	
MBELLACADIAO	551,60	701,50	149,90
FIMELA		729,40	
TATTAGUINE		666,20	
DJILOR DJIDIACK		657,10	
DIOFFIOR		735,90	
PALMARIN PACAO		692,40	
GOSSAS	612,50	660,00	47,50
OUADIOUR	699,00	672,70	-26,30
COLOBANE	542,70	632,80	90,10
MBAR	599,00	655,80	56,80
NDIENE LAGANE	587,00	589,50	2,50
PATAR LIA	648,00	815,00	167,00
FOUNDIOUGNE	568,00	857,70	289,70
SOKONE	664,50	1047,20	382,70
PASSY	623,10	906,40	283,30
DJILOR	566,50	913,50	347,00
TOUBACOUTA	655,00	1105,50	450,50
KEUR SAMBA GUEYE	812,10	637,80	-174,30
KEUR SALOUM DIANE	617,00	1062,20	445,20
NIORO ALASSANE TALL	687,50	756,70	69,20
NIODIOR	520,30	784,80	264,50
NDOUNDOUR	536,10	722,60	186,50
NDIRNDA	623,60	377,70	-245,90
DIOSSONG	619,50	827,50	208,00
BASSOUL	694,80	1060,30	365,50

5.2.5. Information/sensibilisation

Formation

Localisation	Thèmes	Nbre sessions planifiées	Nbre sessions tenues	Budget			
				Prévus	Reçus	Utilisés	origine
Fimela et Mbam	Technique de reboisement mangrove	02	02	320000	320000	320000	Protocole IREF/ PAPIL
Diakhao, Foundiougne	CES/DRS	02	01	320000	320000	320000	Protocole IREF/ PAPIL
NdossDiaraf, Foundiougne	Techniques de reboisement	03	03	480000	480000	480000	Protocole IREF/ PAPIL
Zone Niakhar	RNA	01	01				Projet GDT
Niakhar	RNA	01	01				W.V
Zone Sagne	RNA	01	01				Projet GDT
	Embocagement	01	01				Projet GDT
	Plantation	01	00				Projet GDT
	Aménagement	01	01				Projet GDT
Niakhar	GDT	02	02				FONGS/ Projet GDT
Ngadado, Mouré et Meth (Gossas)	gestion et de maintenance des mares aménagées	03	03	480000	480000	480000	Protocole IREF/ PAPIL
Tattaguine, Ouadiour	GRN et changement climatique	02	02	320000	320000	320000	Protocole IREF/ PAPIL
Fatick	SIG et manipulation du GPS	03	03				*Protocole IREF/ PAPIL *Appui CODEVAL
Fatick	Concepts de l'environnement et changements climatiques	01	01				*Appui CODEVAL
Total		24	22				

Cibles touchés

Localisation	Thèmes	Nbre Cibles prévues	Nbre Cibles atteintes	Origine budget
Fimela et Mbam	Technique de reboisement mangrove	40	40	Protocole IREF/ PAPIL
Diakhao, Foundiougne	CES/DRS	40	40	Protocole IREF/ PAPIL
NdossDiaraf, Foundiougne	Techniques de reboisement	40	40	Protocole IREF/ PAPIL
Zone Niakhar	RNA	50	35	Projet GDT
Niakhar	RNA	60	45	W.V
Zone Sagne	RNA	30	25	Projet GDT
	Embocagement	30	25	Projet GDT
	Plantation	30	25	Projet GDT
	Aménagement	30	25	Projet GDT
Niakhar	GDT	30	30	FONGS/ Projet GDT
Ngadado, Mouré et Meth (Gossas)	gestion et de maintenance des mares aménagées	60	60	Protocole IREF/ PAPIL
Tattaguine, Ouadiour	GRN et changement climatique	40	40	Protocole IREF/ PAPIL
Fatick	SIG et manipulation du GPS	Tous les agents forestiers de la région		Protocole IREF/ PAPIL
Fatick	Concepts de l'environnement et changements climatiques	Tous les agents forestiers de la région et les PCR de la zone d'intervention du CODEVAL		CODEVAL
Total		480	430	

5.2.6. Gestion de la faune

Des trois départements de la région de Fatick, celui de Foundiougne demeure le plus arboré. Il compte onze massifs forestiers couvrant une superficie de 84900 ha. Ces massifs peuvent être regroupés en fonction des espèces végétales prédominantes, comme suit,

- Prédominance véne, santan , rônier : forêts de Sangako, Fathala Nord et Sud, Baria, KeurSabel, soit près de 26 100 ha
- Prédominance Acacia, leungue : forêt de Djilor vaste de 900ha
- Prédominance anacardier : forêts Sokone et Baria
- Prédominance palétuvier : Iles Betentii et du Saloum sur 50 000 ha

Le taux de boisement avoisine les 30% de sa superficie.

Du point de vue de la faune, le département de Foundiougne comprenant une zone humide est un lieu de prédilection de l'exercice des activités de chasse. La présence de nombreux massifs forestiers dont le parc du delta du Saloum et une importante mangrove, offre un habitat sécurisant à la faune. Les zones de chasse sont essentiellement localisées dans les zones amodiées

Etat de la ressource faunique et de son habitat

L'habitat sauvage constitue le facteur déterminant pour la survie de la faune. Cependant, la déforestation liée à la démographie galopante, constitue une véritable contrainte pour la protection et la sauvegarde de cet habitat. Ainsi, en collaboration avec les collectivités locales concernées et les amodiataires, des stratégies d'action sont trouvées dans le cadre de la sensibilisation des populations, la mise à feu précoce, l'appui aux comités de lutte contre les feux de brousse.

Il en est de même des autres solutions telles que lutte contre les défrichements anarchiques et les coupes abusives mais également le développement des opérations de reboisement. La faune y est représentée par de nombreuses espèces.

Les Pintades et francolins.

La pintade se rencontre encore dans les forêts classées et aux abords des mangroves et autres formations forestières où elle se réfugie à la moindre menace.

Dans le Parc National du Delta du Saloum et dans les zones périphériques, elle se trouve en abondance ainsi que les francolins, les phacochères.

Les Pigeons et tourterelles.

Les tourterelles sp. Restent abondantes et permettent aux chasseurs de « brûler » beaucoup de cartouches.

Le pigeon vert et pigeon rônier sont aussi bien représentés. Leur présence est liée respectivement aux Moracées (figes) et aux rôneraies qui constituent leurs perchoirs préférés. La tourterelle des bois a été remarquée dans les peuplements de Acaciaseyal.

Les gangas.

Ces oiseaux sont peu abondants par rapport aux tourterelles. Selon certains chasseurs ils sont chassés le matin de bonne heure et un peu avant le crépuscule près des points d'eau où ils viennent des arbres

Le lièvre à oreilles de lapin :

Il devient de plus en plus rare. Sa vie reste liée aux buissons (*Guierasenegalensis* ; *Heeria insignis*, *combrétacées*...). Il est peu chassé. Cet état de fait peut se justifier par la destruction de son habitat occupé par les champs et vergers des populations riveraines.

Le phacochère

Cette espèce devient de plus en plus rare dans les zones de chasse. Par contre, elle est observée dans les forêts classées et dans le Parc National du Delta du Saloum.

Mais ces formations n'étant pas ouvertes à la chasse, certains amodiataires n'hésitent plus à trouver des autorisations de chasse en territoire Gambien où le phacochère est très abondant, causant même d'importants dégâts dans les rizières.

Enfin les céphalophes et les guibs harnachés sont rarement observés sur le terrain.

REPERTOIRE DES ZONES AMODIEES

	Zone amodiée	Superficie	Observations
1	Relais du Saloum	30000	
2	Caïman	19300	Le Caiman et M'bellane sont contiguës appartiennent au même propriétaire
4	M'bellane	12000	
3	Goliath	22500	
5	Palétuviers	20000	
6	Niombato II	19000	
7	Barracudas	15000	

ZONES EXPLOITEES

	Zone amodiée	Superficie	Observations
1	Relais du Saloum	30000	
2	Caïman	19300	Le Caiman et M'bellane sont contiguës appartiennent au même propriétaire
3	M'bellane	12000	
4	Goliath	22500	
5	Palétuviers	20000	
6	Niombato II	19000	

ZONES NON EXPLOITEES

N° Ordre	Zones	Superficie (Ha)	Amodiataire
1	Barracudas	15000	James Lucas

CHASSEURS ENREGISTRÉS

Type de Permis de Chasse	Prix unitaire	Nombres
Permis de chasse Gibier d'eau	30000	4
Permis sportif P.CH. T, 1 semaine	15000	81
Permis sportif P.CH. T, 2 semaines	25000	19
Permis CH. T, 1 mois	45000	2
P. CH. Catégorie résident	15000	11
Taxe d'abattage phacochère	15000	23
Licence pisteur	10000	23
Sous Total		162

GIBIERS ABATTUS

NOMBRE / ESPECE	NOMBRE DE PIECES
Phacochères	18
Gangas	336
Tourterelles	6369
Francolins	993
Pigeons verts	615
Pigeons rôniers	1872
Poules de roche	7
Pintades	96
Cailles	20
Lièvres	20
Pigeons à collier	122
Pigeons de Guinée	195
Pigeons à épaulettes violettes	117
Total : 13 Espèces	10780

6. CONTENTIEUX

Situation du contentieux

Nature infraction	Procès-verbaux (PV)				
	PV dressés	PV acquittés	PV en instance	Transmis au tribunal	PV contre inconnu
Coupe illicite	17	17			
Exploitation frauduleuse	19	19			
Circulation frauduleuse	05	05			
Total	41	41			

Recettes Contentieuses

Nature des Produits	P.U	Sect/ Fatick		S. Foundiougne		Sect/ Gossas		Total	
		Quantité	Montant	Quantité	Montant	Quantité	Montant	Quantité	Montant
RECETTES CONTENTIEUSES									
TOTAL P.V réglés		11	262 000	21	1 095 000	9	680 000	41	2 037 000

7. RECETTES FORESTIERES

Nature des Produits	P.U	Sect/ Fatick		Sect/ Foundiougne		Sect/ Gossas		Total	
		Quantité	Montant	Quantité	Montant	Quantité	Montant	Quantité	Montant
1.1.1. Produits forestiers ligneux									
Bois de chauffe (stères)	500		0	21	10500		0	21	10500
charbon de bois (quintaux)	700		0	110,5	77350		0	110,5	77350
Taxe d'abattage GIZ/PERACOD/ERSEN	60000	1	60000		0		0	1	60000
Taxe d'abattage SENTHRAS	392000	1	392000		0		0	1	392000
Caïlcédrat (pied)	30000		0	4	120000		0	4	120000
Racines (kg)	30		0	100	3000		0	100	3000
Mitraginainermis	8000		0		0		0	0	0
Dimb	20000		0	2	40000		0	2	40000
Adansoniadigitata	20000		0	1	20000	0	0	1	20000
Acacia nilotica	8000		0		0		0	0	0
Santan	12000		0	3	36000		0	3	36000
Balais(unités)	20		0	250	5000		0	250	5000
Gaulette Bambou	150		0	56	8400		0	56	8400
Rônier (pied)	15000	2	30000		0		0	2	30000
Niim (pied)	8000		0		0	1	8000	1	8000
Baobab (pied)	10000	5	50000	3	30000		0	8	80000
Sous Total			532000		350250		8000		890250
1.1.2. Produits forestiers non ligneux									
Feuilles de rônier (kg)	15	1100	16500	250	3750		0	1350	20250
Racine (kg)	30		0	960	28800		0	960	28800
Mad (kg)	15		0	2155	32325		0	2155	32325
Leungue	15			100	1500			100	1500
Pain de singe (kg)	15	200	3000	4820	72300		0	5020	75300

Taba	15		0	100	1500		0	100	1500
Jujube (kg)	15		0		0	280	4200	280	4200
NepNep (kg)	15	100	1500		0		0	100	1500
Toll	15		0	210	3150		0	210	3150
Allome	15	300	4500		0		0	300	4500
Ditakh(kg)	15	12350	185250	9435	141525			21785	326775
Huile de palme (litre)	50		0	60	3000		0	60	3000
Houl (kg)	15		0	1840	27600		0	1840	27600
Sous Total produit cueillette			210750		315450		4200		530400
1.1.3. Renouvellement taxe CP	500	561	280500					561	280500
Total			1023250		665700		12200		1701150

Nature des Produits	P.U	Sect/ Fatick		S. Foundiougne		Sect/ Gossas		Total	
1.3 CHASSES									
		Quantité	Montant	Quantité	Montant	Quantité	Montant	Quantité	Montant
Permis spgib	30000	0	0		0	0	0		0
1.3.1 Permis de Chasse			0		0	0	0		0
Permis sportif P.CH. T, 1 semaines	15000		0	81	1215000		0	81	1215000
Permis sportif P.CH. T, 2 semaines	25000		0	19	475000		0	19	475000
Permis CH coutumière	3000		0		0	0	0	0	0
Permis CH. T, 1 mois	45000		0	2	90000		0	2	90000
P. CH. Catégorie résident	15000	0	0	7	105000		0	7	105000
Taxe d'abattage phacohère	15000		0	23	345000		0	23	345000
Licence pisteur	10000		0	23	230000		0	23	230000
Sous Total			0		2460000		0		2460000
1.3.2 Autres Taxes									
Taxe amodiation (le Caiman)	35	31000	1085000		0		0	31000	1085000
Taxe amodiation (le Palétuvier)	35	20000	700000					20000	700000

Taxe amodiation (Relais du Saloum)	35	30000	1050000		0		0	30000	1050000
Taxe amodiation (Goliath)	35	22500	787500					30000	787500
Licence d'amodiation (Relais du Saloum)	300000	1	300000		0		0	1	300000
Licence d'amodiation (Le Barracouda)	300000	2	600000		0		0	1	600000
Licence d'amodiation(le Caiman)	300000	1	300000		0		0	1	300000
Licence d'amodiation(le Palétuvier)	300000	1	300000		0		0	1	300000
Licence d'amodiation (leGoliath)	300000	1	300000		0		0	2	300000
			0		0		0	0	
Sous Total			5422500		0		0	111006	5422500
TOTAL CHASSE			5422500		2460000				7882500

Nature des Produits	P.U	Sect/ Fatick		S. Foundiougne		Sect/ Gossas		Total	
3.2 Ventes de saisies		Quantité	Montant	Quantité	Montant	Quantité	Montant	Quantité	Montant
Charbon de bois sachets	150		0		0		0	0	0
Charbon de bois sacs GM	1500		0	124	186000		0	124	186000
Charbon de bois sacs PM	700		0		0	100	70000	100	70000
Pain de singe (sacs GM)	5000		0		0		0	0	0
Billon en dimb	10000		0	3	30000		0	3	30000
Billon en dimb	3500		0	2	7000		0	2	7000
Billon en vène	6000		0	2	12000		0	2	12000
Planches de véne	500		0	20	10000		0		10000
billon de véne	1500		0	5	7500		0		7500
billon de véne	2000			5	10000			5	10000
billon santan	15000			1	15000			1	15000
Planches de véne	1000	21	21000				0	21	21000
Jougs	500		0		0		0	0	0
Plateau	1000		0		0		0	0	0
Poutres	500		0	100	50000		0	100	50000

Pilon GM	1500		0		0		0	0	0
Pilon moyen			0		0		0	0	0
Pilon PM	150		0		0		0	0	0
Mortier Moyen	750		0		0		0	0	0
Mortier PM	375		0		0		0	0	0
Mortier GM	2500		0		0		0	0	0
Perche de palétuvier	300		0		0		0	0	0
TOTAL Vente Saisie		21	21000		327500	100	70000	358	418500

8. EXECUTION DU BUDGET

	IREF			Fatick			Gossas			Foundiougne			Sous Sect. Sokone		
	Alloué	Dépensé	Reliquat	Alloué	Dépensé	Reliquat	Alloué	Dépensé	Reliquat	Alloué	Dépensé	Reliquat	Alloué	Dépensé	Reliquat
Fourniture de bureau	564000	301050	253950	470000	234000	236000	470 000	234 230	235 770						
Consommables informatique	470000	250000	220000	282000	140000	142000	282 000	135 700	146 300						
Carburant	1598000	1238078	359922	752000	375858	376142	658 000	328 776	329 224						
Entretien et Réparations véhicule	470000	2675000	212500	376000	0	376000	470 000	233 050	236 950						
Autres prestation de service	24000000	23065059	934941												
Matériel et produits d'entretien	282000	155000	127000												
Frais de mission intérieur	94000	0	94000												
Total															

ANNEXES

ANNEXE 1 :

1. PERSONNEL

FONCTIONNAIRES

➤ Personnel de l'IREF

Prénoms	Noms	Corps d'appartenance	M/S de solde	Observations
Aladji	COLY	IEF		Inspecteur Régional/ Fatick
Modou	DIOUF	IEF	613.886/B	Adjoint/IREF
Baboucar	NDONG	ATEF	613 027/C	Comptable matière IREF Fatick
Abdoulaye	DIAW	Jardinier	365 713/G	IREF Fatick/technicien de surface
Omar	BA	Garde Forestier		IREF Fatick/complément d'effectif

➤ Secteur des Eaux et Forêts de Fatick

Sakhary	GUEYE	ITEF		Chef de Secteur Fatick
Bocar	GUISSE	ATEF	374 650/C	Secteur Fatick
Papa Macoumba	GAYE	ATEF		Brigade de tattuquine
Abdoulaye	GAYE	ATEF	613 026/D	Brigade Niakhar
Sambou	NDIAYE	ATEF	502 525/A	Responsable de la CIRF
Alioune	KONTE	ATEF	502 522/B	Brigade Diakhao

➤ Secteur des Eaux et Forêts de Foundiougne

01	Abdoulaye Camara	ITPN	Chef de secteur	<i>Foundiougne</i>
02	MalamineSané	ATEF	Chef Sous- secteur	<i>Sokone</i>
03	Ibrahima Iy	ATEF	Chef de brigade	<i>Djilor</i>
04	Ibrahima Diop	ATEF	Chef triage	<i>Passy</i>
05	Omar Sonko	ATEF	Chef Brigade	<i>Toubacouta</i>
06	Ousmane Sarr	ATEF	Chef triage	<i>Karang</i>
07	ModaDiakhaté	ATEF	Chef de Brigade	<i>Niodior</i>
08	Djibril Traoré	ATEF	complément d'effectif	<i>Sokone</i>
09	Idrissa N'dao	Décisionnaire	Responsable pépinière	<i>Sokone</i>

➤ Secteur des Eaux et Forêts de Gossas

Modou	DIOP	ITPN		Chef de Secteur Gossas
Babacar	TINE	ATEF		Brigade Ouadiour
Siaka	COLY	ATEF	504 495/L	Brigade Centrale Gossas
TaïfourouSané	BADIANE	ATEF	618 987/E	Brigade Colobane
Amadou Lamine	MBOUP	ATEF		Poste Contrôle de Mbar
Mamadou	NDIAYE	ATEF		Chef PC Mbar

PERSONNEL FORESTIER EN DISPONIBILITE OU DANS LE CADRE DE PROJET

Amadou	BA	IEF	387 367/B	PIGES
--------	----	-----	-----------	-------

PERSONNEL CONTRACTUEL RECRUTE DANS LE CADRE DU FOND FORESTIER

➤ IREF / Fatick

Narre	DIOP	Secrétaire	-	IREF Fatick
Issa	TRAORE	Chauffeur	-	IREF Fatick
Boucar	SENE	Gardien	-	IREF Fatick

➤ Secteur /Foundiougne

Ibrahima	NDIAYE	Secrétaire	-	Secteur Foundiougne
Djibril	DIAO	Gardien	-	Secteur Foundiougne
Mamadou	SOW	Chauffeur	-	Secteur Foundiougne
El-Hadji Amadou	SENE	Secrétaire	-	Sous-Secteur Sokone

➤ Secteur de Fatick

Adjiradou R.	NDIAYE	Secrétaire	-	Secteur Fatick
Cheikh Tidiane	NDIAYE	Chauffeur	-	Secteur Fatick

➤ Secteur de Gossas

Ndéye Aminata	NDIAYE	Secrétaire	-	Secteur Gossas
Souleymane	Ndoye	Gardien	-	Secteur Gossas

PERSONNEL RECRUTE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE L'APPUI BUDGETAIRE

Sadio	SEYDI	Planton	-	IREF Fatick / PAB
Bassirou	SARR	Piroguier	-	Secteur Foundiougne
Balla	DIEDHIOU	Gardien	-	Sous-secteur Sokone

MOUVEMENT DU PERSONNEL :

➤ Arrivée :

--	--	--	--	--

➤ Départ :

--	--	--	--	--

➤ Mouvement régional : néant

➤ Retraité Néant

➤ **BESOINS EN PERSONNEL :**

Les besoins en personnel s'expriment comme suit :

- 02 Ingénieurs des Travaux des Eaux et Forêts pour l'IREF
- 02 Agents Techniques des Eaux et Forêts pour le secteur de Foundiougne
- 02 chauffeurs pour l'IREF et le secteur de Foundiougne.

ANNEXE 2 : MATERIEL ROULANT

• **Parc automobile**

Un parc automobile peu étoffé se présente ainsi :

• **Situation du Parc Automobile et Vélomoteur**

Type Marques	Immatriculation	Etat	Utilisateurs/Localisation
<u>IREF</u> Camion Benne Hino... Land Cruiser Prado Land Cruiser Mitsubishi Pajero Citerne Hino Unimog 405 Peugeot Break 405 Peugeot Break Camion-citerner Renault 240 DXi Unimog Moto Yamaha C 80 Moto Yamaha 125 Moto Yamaha Moto Yamaha	AD 5979 AD 11152 8NU 402 IT 8NU 431 IT AD 2496 AD 2467 8NU 218 IT 8NU 219 IT AD14166 AD 2421 Sans N° AD 11214 Sans N° Sans N°	Passable bon épave Epave Passable Passable Epave Epave Etat neuf Epave Passable Passable En panne En panne	En réparation à Dakar IREF/FK IREF/FK Toubacouta(Palétuvier) En réparation à Dakar Garé aux salins de Fatick IREF/FK IREF/FK IREF/FK Sel - Sine Fk IREF/FK IREF/Fk IREF/Fk IREF/Fk
<u>Secteur de Foundiougne</u> - Double Cabine Toyota 4x4 - Cabine simple Land Cruiser - Double Cabine Nissan - Vedette 15 CV - Pirogue Yamaha 55 CV <u>Motos</u> - Honda 125 - Suzuki 125 - Yamaha 80 - Honda 125 - Moto Yamaha 125 - Moto Yamaha 125 - Moto Suzuki 125	8 NU667 IT 8NU 0414 IT AD 7469 - - Sans numéro - - - AD 11196 AD 11223 AD 15 783	Bon état Epave Passable Panne de moteur. En bon état Médiocre Passable A reformer Epave Neuf Neuf Neuf	Sect. Foundiougne En levée par Direct. Muraille verte. Sous /S / Sokone Niodior Sect. Foundiougne Toubacouta T. Passy B. Centrale Foundiougne T. Baria Brigade Djilor T. Baria B. Sokone

<u>Secteur de Gossas</u> - Toyota Double Cabine 4x4 - <u>Motos</u> - Moto 125 Yamaha - Suzuki - Moto Yamaha 125 - Moto Yamaha 125	AD 11243 8NU 621 IT AD 15784 AD11207 AD 11214	Neuve En bon état Etat neuf Neuf Neuf	Secteur Gossas Colobane Ouadiour MBar Brigade centrale Gossas
<u>Secteur Fatick</u> - Double Cabine Toyota 4x4 - Double Cabine Mitsubishi L200 <u>Motos</u> - Yamaha DT 125 - Suzuki - Moto Yamaha 125 - Moto Yamaha 125	AD 3773 AD 6266 sans numéro AD 15782 AD 11175 AD 11174	Epave Bon En bon état Neuf passable Neuf	Secteur .FK (à reformer) Secteur .FK Brigade Niakhar Brigade Diakhao Brigade. Tattaguine Brigade Fimela

ANNEXE 3 : INFRASTRUCTURES ET BATIMENTS

Désignation	Localisation	Observation
IREF	IREF	
04 Bâtiments	//	Passables dont logement médiocre
01 centre de formation composée de 09 pièces	//	Médiocres
04 Magasins	//	Passables
Secteur de Fatick		
01 bâtiment (logement et bureau)	Secteur de Fatick	Mauvais état
01 bâtiment (logement)	Brigade de Fimela	Bon état
02 conteneurs	//	Bon état
01 garage	//	Bon état
01 bâtiment (bureau)	//	Bon état
Secteur Foundiougne		
01 Bâtiment légué au service par l'ex PASA de Sokone	Sokone	Passable
01 bâtiment composé de 05 pièces	Secteur Foundiougne	Bon état
02 bâtiments (01 logement 01 bureau et 01 chambre de passage)	// //	Bon état Bon état
01 bâtiment	Brigade de Sokone	Passable
01 bâtiment	Brigade de Djilor	Passable
01 bâtiment	Brigade de Toubacouta	En état délabré
01 bâtiment	Triage forestier de Baria	En état délabré (abandonné)
01 bâtiment	Karang	En état vétuste
01 bâtiment	Passy	En état vétuste
Secteur Gossas		
01 bâtiment	Secteur Gossas	Médiocre
01 bâtiment	Brigade de Colobane	Passable
01 poste de contrôle	Mbar	Passable

ANNEXE 4 : MOBILIER ET EQUIPEMENT DE BUREAU

Mobiliers de bureau et équipements

Mobilier de bureau

Insuffisance quasi-totale du mobilier de bureau au niveau régional. Le Secteur de FATICK a bénéficié, à la fin des projets PRODEFI et PAGEMAS, du matériel suivant : un bureau, une armoire et deux chaises ; de même, La Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés a appuyé le secteur d'un bureau demi-ministre.

Les besoins en mobilier de bureau concernent les Secteurs de FATICK et GOSSAS mais également et surtout les Brigades et Triages forestiers qui sont, presque tous, dans un dénuement total.

Insuffisants dans l'ensemble, ces équipements méritent d'être renforcés et étendus aux secteurs, brigades et triages.

Désignation	Localisation	Observation
IREF		
02 Fauteuils roulants	IREF	Bon état
03 Fauteuils fixes	//	Passable
03 Chaises en bois	//	Passable
10 Chaises en bois bourrées	//	Passables (Appui Contrôleur Régional Finance)
08 Chaises visiteurs	//	Médiocre
02 Bureaux Ministres	//	Bon état
02 Bureaux en bois	//	Médiocre
02 tables en bois (GM)	//	En bon état
02 Bureaux demi Ministres	//	Passable
02 tables portes machines	//	Passable
02 armoires à clapets	//	Passable
07 armoires hautes en bois	//	Passable
05 armoires basses	//	Passable
01 machine à écrire électrique	//	Mauvaise état (à réformer)
01 micro-ordinateur écran plat HP	//	Bon état
02 photocopieuses toshiba	//	En panne
01 micro-ordinateur «compact»	//	Médiocre (appui japonais) à réformer
01 micro-ordinateur «compact»	//	Bon état(appui université Dakar)
01 GPS	//	Hors usage (A reformer)
01 Climatiseur	//	état médiocre à réformer
01 Coffre fort	//	Passable
01 Imprimante	//	Passable
01 Moto-pompe	Pépinière régionale de Fimela	Provenance Conseil Régional en panne
01 citerne de 3m3	IREF/FK	Au niveau du PN (Voir Sylla)
14 rouleaux de grillage ferlo	IREF/FK	Destinés à la GMV
01 RAC	IREF/FK	Bon état

Matériels de lutte contre la grippe aviaire		
20Kits de protection individuelle	IREF/FK	
03 boites de gants	IREF/FK	
15 masques	IREF/FK	
03 paires de bottes	IREF/FK	
03 glacières	IREF/FK	
01 réfrigérateur	IREF/FK	

Matériel Audio (Ex PRECOBA)

Nature	Nombre	Observations
Magnétophone double cassette	01	
Magnétophone portatif	01	
Visionneuse OSRAM	01	
Projecteur Diapo carroussel	03	
Projecteur prestinox	01	
Illustrator projector	07	
Appareil photo comm	01	
Appareil photo minolta	01	
Flash minolta	01	
Flash canon	01	
Téléviseur sharp	01	
Disques à diapo	15	

ARMEMENT

Marques	N°	Localisation	Observations
Mas 36	90486	IREF	
Mas 36	52540	IREF	150 Cartouche de 7,5mm 172 Cartouche de 9mm
Mas 36	52281	IREF	Pas de bretelles de transport
Mas 36	58945	IREF	Pas de bretelles de transport
PA	K 6704	IREF	Défaut de percuteur, tige guide, baïonnette
Type armes	N° fabrication	Affectation	Observations
<u>Secteur Foundiougne</u>			<u>Munitions</u>
Pistolets automatiques 9m/m	KI5861	Chef Secteur Foundiougn	Cartouches PA 286
Pistolets automatiques 9m/m	DI287	Chef de Triage karang	Cartouches Mass36 :60
Pistolets automatiques 9m/m	D1358	Gérant CIRF/Sokone	<u>Accessoires</u>
Pistolets automatiques 9m/m	L6125	Chef Brigade Djilor	Ceinturon PA en cuir :09
Fusil Mass 36 7,5 m/m	L6146	Triage Baria	Chargeur complet PA de 9m/m
Fusil Mass 36 7,5 m/m	M90486	B. Sokone	modèle1950 :12
Fusil Mass 36 7,5 m/m	M57659	Sect/Foundiougne	Baguettes de nettoyage PA de 9 m/m modèle
Fusil Mass 36 7,5 m/m	M93024	Triage Baria	1950 :06
	M56507	B. Niodior	Etui GT /M2 en cuir Pade 9m/m modèle
			1950 :6
			Bretelle de transport fusil :05
			Cartouchière pour fusil : 05
			Lavore à ficelle modèle 22 L :05
			Baguettes de nettoyage Modèle 22L :01
			Baguette de graissage modèle 22 L

<u>Secteur /Fatick</u> Pistolets automatiques 9m/mP Pistolets automatiques 9m/mP Pistolets automatiques 9m/mP Pistolets automatiques 9m/mP	N° 5854 L1187 L 6067 L 5930	Secteur /Fatick B. Diakhao B. Niakhar B. Fimela	<u>Munition</u> 35 cartouches PA Accessoires 7 chargeurs 2 ceinturons 1 étui
<u>Secteur/Gossas</u> Pistolets automatiques 9m/mP Pistolets automatiques 9m/mP 9m/mPA Fusil Mass 36 7,5 m/m Fusil Mass 36 7,5 m/m Fusil Mass 36 7,5 m/m	k. 5885 D.1605	Secteur/ Gossas Mbar Secteur/ Gossas Secteur/Gossas B. Colobane	<u>Munition</u> 35 cartouches PA Cartouches Mass36 :40

ANNEXE 5: Partenaires au développement forestier

Malgré les nombreuses difficultés rencontrées, il faut signaler l'importance du partenariat avec les structures telles que le PAPIL, World Vision, le PROGERT et OCEANIUM sans oublier les autres structures. Leur appui a permis de surmonter certaines contraintes à savoir l'achat de semences de certaines espèces, la disponibilité de carburant pour la collecte de terreau, le transport des plants etc.

Nom des partenaires	Domaines de collaboration	Formes de collaboration avec le Service forestier
PAPIL	Reboisement autour des ouvrages, CES/DRS	Protocole
World Vision	GRN	Protocole
ONG SAPPAT (Tattaguine)	GRN	Programme local
ACCC (Palmarin)	GRN	Protocole
USAID/ WULANAFA	Convention locale pour la gestion des ressources naturelles	Appui technique et logistique
GV (Groupement Villageois)	Reboisement et protection	Participe aux activités
Collectivités locales	GRN	Appui humain, matériel financier (rarement)
IED (Initiative Environnementale de Développement)	GRN	Formation encadrement des populations, promotion d'activités génératrices de revenus (AGR)
Projet de renforcement des stratégies locales de gestion des espaces sylvo-pastoraux du bassin arachidier	Environnement Gestion durable des espaces sylvo-pastoraux	Formation, organisation et encadrement des populations
Gestion Durable des Terres	GRN	Mise en défens, RNA
NEBEDDAY	GRN	Aménagement forestier
CODEVAL	Contrôle de la dégradation des terres, notamment la salinité	Mise en œuvre conjointe

ANNEXE 6:

Rapport d'évaluation des cahiers de charges des zones amodiées de la Région de Fatick

Suite à votre lettre référencée, le président du Conseil régional a nommé par arrêté n°0039/CRF/SG/SAES/MT du 04 juin 2012, une commission régionale d'évaluation finale des cahiers de charge ainsi composée :

Président : Président du Conseil régional ou son représentant

Secrétaire : Chef Secteur Foundiougne

Les membres :

L'Agence régionale de Développement

Les Présidents des Conseils ruraux concernés ou leurs représentants

Le ou les chefs de Secteurs Forestiers concernés

Le ou les chefs de Brigades concernées

L'amodiataire ou le guide de chasse de la zone concernée

A cet effet du 06 au 10 du mois de juin 2012, la commission régionale s'est rendue dans les différentes zones amodiées.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La chasse amodiée a été introduite pour répondre à un souci d'une exploitation rationnelle et durable des ressources fauniques en concentrant les activités de chasse dans les zones où la densité faunique est susceptible de supporter sans danger une récolte soutenue.

L'initiative de l'amodiation ou chasse guidée remonte à la saison 1971-1972, mais elle n'a été effective qu'à partir de la campagne 1988-1989.

Actuellement, l'amodiation des droits de chasse est à sa quatrième phase. Celle-ci, d'une durée de cinq (05) ans, a pris effet à compter de la saison 2007-2008.

A travers cette option, qui était censée marquer une nette rupture avec la chasse banale, les objectifs ci-après étaient visés :

- **Implication et responsabilisation des exploitants cynégétiques dans les tâches de protection et de gestion de la faune ainsi que de l'aménagement de son habitat ;**
- **Meilleure efficacité dans le contrôle de la chasse et de la lutte contre le braconnage ;**
- **Elaboration et mise en œuvre des plans d'aménagement de la faune et de son habitat ;**
- **Participation plus effective des populations dans la gestion de la faune en tirant profit des ressources financières générées par son exploitation.**

De nos jours, la tendance est à l'augmentation du nombre de zones de chasse sans tenir compte des réelles potentialités fauniques des zones ouvertes à la chasse. Le nombre de zones

amodiées au Sénégal était de 26 en 1988-1989 ; 66 zones en 2001-2002 et 92 zones en 2011-2012.

Apparemment les objectifs visés sont loin d'être atteints. Mieux, tout porte à croire que la chasse amodiée, telle que pratiquée par certains exploitants cynégétiques, apparaît comme une simple variable de la chasse banale.

Le concept de chasse amodiée en tant qu'outil de développement durable ne saurait perdurer si de véritables mutations dans sa pratique ne sont pas entreprises.

Il s'agit pour les acteurs en présence de trouver un compromis entre l'Ecologie, l'Economie et le Social. C'est à ce titre que se justifie l'évaluation finale de la quatrième phase arrivée à terme le 29 avril 2012.

En ce qui concerne la Région de Fatick, l'évaluation finale de l'amodiation s'est déroulée du 06 au 10 juin 2012 ; le présent rapport en fait l'économie. Il débute par le rappel des objectifs de l'évaluation, ensuite la présentation du cadre de l'amodiation dans la région ; enfin les résultats de la mission d'évaluation sont analysés et des recommandations proposées.

I- OBJECTIFS DE L'EVALUATION

En se fondant sur les prescriptions des cahiers des charges, l'évaluation devra permettre d'apprécier et de mesurer les efforts consentis par les exploitants cynégétiques détenant des zones amodiées dans les domaines :

- **Des infrastructures mises en place ;**
- **Des aménagements cynégétiques ;**
- **De la lutte contre le braconnage ;**
- **Du reboisement et de la protection ;**
- **Des initiatives à caractère socioéconomique ;**
- **De l'implication des populations et de tous les avantages directs et indirects que celles-ci tirent de l'exploitation des ressources fauniques de leur terroir.**

L'évaluation devra également renseigner si les conditions posées, notamment la qualité de résidant de 05 ans au moins, pour l'octroi d'une zone amodiée, sont réellement remplies.

II- CADRE DE L'EVALUATION

L'évaluation concerne les zones amodiées de la Région de Fatick ; au nombre de six (06) pour une superficie totale de 145.800 hectares. Les zones sont réparties entre les communautés rurales de Keur Samba Gueye, Djilor, Toubacouta, Nioro Alassane Tall, Diossong,

KeurSaloum Diané dans le département de Foundiougne. Le tableau ci-après donne une présentation détaillée des zones amodiées dans la Région :

Tableau des zones amodiées de la Région de Fatick

N	Zone	Communauté Rurale	Superficie	Amodiataire	Observations
1	Les Barracudas	Diossong et Toubacouta	24 000	James Lucas	N'a pas exploité ces dernières années
2	Palétuviers	Toubacouta	20 000	J.P. Pieters	En activité
	Le Caiman	Toubacouta-Keur S. Gueye-Keur S. Diané- Nioro A. Tall	14 300	Issa Barro	En activité
3	Le Caiman	Djilor	15 000	Issa Barro	En activité
4	Le Relais du Saloum	KeurS.Gueye-Toubacouta-Nioro A. Tall	30 000	Serge Cassin	En activité
5	Le Goliath	Djilor	23 500	Michael Salignon	En activité
6	Niombato II	Diossong-Keur Saloum Diané	19 000	Abdoul O. Fall	En activité
Total			145 800		

Pour chacune de ces zones, une évaluation des cahiers des charges a été faite par la commission régionale mise en place par arrêté du Président du Conseil Régional (cf. annexe).

III. RESULTATS ET ANALYSE

Conformément au calendrier établi ; à la date du 06 juin 2012 la commission, composée du représentant du Président de Conseil régional, du chef de secteur représentant le chef d'Inspection, des chefs : du Sous- secteur de Sokone, des Brigades des arrondissements de Toubacouta et de Djilor et du Triage de Karang, s'est rendue dans les communautés rurales précitées (cf. tableau). Les évaluations ont été faites en présence des présidents de Communauté Rurale et de certains conseillers, notamment les responsables des commissions environnement ainsi que l'amodiataire. A cet effet, les résultats suivants ont été obtenus par rapport au canevas :

3.1. Le Caïman

- Infrastructures : contributions à la construction d'écoles et les mosquées de la localité.

L'amodiataire est en train de réaliser un ponton pour faciliter la traversée du cours d'eau (N'diaye –N'diayesérére) et l'accès à Sokone à partir de Djilor.

- Aménagements cynégétiques : pas de réalisations car selon l'intéressé les miradors favorisent plutôt le braconnage, également les mares n'auraient pas été réalisées en raison de la présence du bas fond de Médina Djikoy où l'eau est en permanence disponible.

- Lutte contre les feux de brousse : appui annuel au service des Eaux et Forêts local en carburant et aux séances de sensibilisation

- Reboisement : achat des intrants et petits matériel, puis transport des plants en appui au service durant la campagne.

- Lutte contre le braconnage : l'amodiatraire a toujours collaboré avec les services techniques par des patrouilles de surveillance et de police de chasse
- Des initiatives à caractères socio-économiques : pas d'engagement au cahier néanmoins des réalisations dans ce sens sont exécutées dans les PTA
 - De l'implication des populations et des tous les avantages directs et indirects que celles-ci tirent de l'exploitation des ressources fauniques de leurs terroirs : emploi des populations aux services de : pisteur, chauffeur et de gardiennage les campements de chasse.

3.2. Les Palétuviers

Le 7 juin 2012 la commission s'est rendue à la communauté rurale de Toubacouta où le même procédé fut appliqué :

- Infrastructures : contribution à la construction de la morgue de Toubacouta.
- Aménagements cynégétiques : miradors vétustes et confection de mares. Cependant, travaux faits de façon manuelle et absence d'entretien régulier.
- Lutte contre les feux de brousse : appui annuel au service des Eaux et Forêts et à la communauté rurale en carburant ;
 - Reboisement : achat d'intrants et appui au sous-secteur de Sokone ;
 - Lutte contre le braconnage : les pisteurs veillent souvent sur leur zone amodiée ;
- Des initiatives à caractères socio-économiques : pas de protocole prédéfini au cahier des charges, néanmoins des réalisations dans ce sens sont exécutées dans les PTA ;
 - De l'implication des populations et des avantages directs et indirects que celles-ci tirent de l'exploitation des ressources fauniques de leurs terroirs : emploi des populations aux services de : pisteur, chauffeur et de gardiennage de l'hôtel.

3.3. Le Relais du Saloum

Le 8 juin 2012 la commission s'est rendue à la communauté rurale de Keur Samba Gueye.

Les résultats suivants ont été constatés puis notés :

- Infrastructures : contribution à la construction d'écoles, de fournitures scolaires, achat et distribution de médicaments, fourniture de petits équipements aux ménages ruraux ;
- Aménagements cynégétiques : miradors et creusement de mares, appui régulier au service des Eaux et Forêts pour les observations régulières des espèces animales dans la zone ;
- Lutte contre les feux de brousse : appui annuel soutenu au service des Eaux et Forêts et à la communauté rurale en carburant et participation aux séances de sensibilisation ;
 - Reboisement : achat d'intrants et appui au sous-secteur de Sokone ;

- Lutte contre le braconnage : les pisteurs veillent souvent sur leur zone amodiée et accompagnent le service aux polices de chasse ;
- Des initiatives à caractères socio-économiques : absence de protocole prédéfini au cahier des charges, mais l'amodiataire a fait beaucoup de réalisations socioéconomiques au niveau de la communauté rurale comme en témoignent les autorités locales mais aussi le suivi des PTA qui sont entièrement respectés ;
 - De l'implication des populations et des avantages directs et indirects que celles-ci tirent de l'exploitation des ressources fauniques de leurs terroirs : emploi des populations aux services de : pisteur, chauffeur et de gardiennage du campement. Sur la base des témoignages des services techniques et de la collectivité locale, l'amodiataire est très impliqué dans la gestion des ressources naturelles de manière générale et du développement socioéconomique de la localité.

3.4. Le Goliath

Le 9 juin 2012 la commission s'est rendue à la communauté rurale de Djilor. Les résultats suivants ont été constatés :

- Infrastructures : contribution à la construction de salles de classe, de fournitures scolaires;
- Aménagements cynégétiques : creusement de mares avec du matériel lourd, appui au service des Eaux et Forêts pour les observations des espèces animales dans la zone (l'amodiataire dispose de solides notions en matière de faune lui permettant de faire des estimations de son potentiel ;
- Lutte contre les feux de brousse : appui annuel soutenu au service des Eaux et Forêts et à la communauté rurale en petits matériels de lutte (râteaux, pelles, coupecoupes, etc.) ;
 - Reboisement : l'amodiataire a fait des réalisations physiques par des parcelles de reboisement aux villages de M'bam et M'bassis, notamment dans le financement de la pépinière villageoise au niveau de ce dernier village.
 - Lutte contre le braconnage : il est assez dynamique dans la lutte contre le braconnage en dénonçant auprès du service départemental des Eaux et Forêts toutes les activités néfastes à la préservation de la faune et de son habitat dans le milieu de manière générale et particulièrement dans son domaine d'opération ;
- Des initiatives à caractères socio-économiques : tout comme les autres amodiataires de la région, il n'existe pas de protocole prédéfini avec la collectivité locale, mais l'amodiataire appuie la communauté rurale dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'hydraulique ;

- De l'implication des populations et des avantages directs et indirects que celles-ci tirent de l'exploitation des ressources fauniques de leurs terroirs : l'amodiataire organise régulièrement chaque année des journées portes ouvertes au profit des populations, et emploie dans la zone des pisteurs, chauffeurs, gardiens et pépiniéristes.

3.5. Le Niombato II

Le 9 juin 2012 la commission s'est rendue au Campement de chasse, précisément à Passy où elle devrait rencontrer un des guides afin d'évaluer les réalisations effectives sur le terrain au-delà des rapports annuels régulièrement fournis par l'amodiataire. Toutefois, n'ayant pas pu se rendre sur le terrain faute de disponibilité de l'amodiataire ou de son représentant, la commission s'est basée sur les rapports annuels et les témoignages des représentants des collectivités locales pour obtenir les résultats suivants :

- Infrastructures : contribution à la construction de salles de classe, de fournitures scolaires;
- Aménagements cynégétiques : creusement et entretien de mares, appui soutenu au service des Eaux et Forêts pour les observations sur site. L'amodiataire étant spécialiste de la faune, maîtrise bien le potentiel de sa zone ;
- Lutte contre les feux de brousse : appui annuel soutenu au service des Eaux et Forêts et aux communautés rurales ;
 - Reboisement : l'amodiataire appuie également le service pour les campagnes de reboisement ;
 - Lutte contre le braconnage : les pisteurs et collaborateurs de l'amodiataire l'aident à veiller sur la zone amodiée en rapport avec le service départemental des Eaux et Forêts ;
- Des initiatives à caractères socio-économiques : il n'existe pas de protocole prédéfini avec la collectivité locale, mais l'amodiataire appuie les communautés rurales dans les domaines de l'éducation et de la santé.
- De l'implication des populations et des avantages directs et indirects que celles-ci tirent de l'exploitation des ressources fauniques de leurs terroirs : l'amodiataire emploie les populations de la zone en tant que pisteur, chauffeur, gardien, mécanicien.

3.6. Les Barracudas

Ces dernières années, l'amodiataire n'a pas exploité sa zone. Cependant, il a régulièrement payé la taxe d'amodiation. Pour les années qu'il a exploitées, il a scrupuleusement respecté les PTA. Ce dernier étant absent du territoire national et n'ayant pas de répondant direct, la commission régionale n'a pu évaluer son cahier de charges. Toutefois, il lui a été notifié par

l'intermédiaire du chef du Sous -secteur de Sokone, de se rapprocher des services compétents pour être édifié sur les dispositions à prendre.

Malgré le fait que le cahier de charges n'ait pu être évalué, l'amodiatrice continue à bénéficier du soutien des populations locales qui selon leurs témoignages, lui restent toujours favorables.

IV. CONSTAT GENERAL

Le Conseil Régional de Fatick travaille en étroite collaboration avec le service des Eaux et Forêts pour mieux prendre en charge la chasse amodiée, conformément aux dispositions en vigueur ;

-- dans le cadre de l'aménagement et de la restauration du milieu, les équipements existent même si pour certains ils méritent une réhabilitation ;

-- une meilleure implication des collectivités locales et des populations dans l'élaboration des PTA ;

-- certains amodiatrices peinent à appliquer intégralement les PTA ;

--- des actions sont menées par les amodiatrices en faveur des populations sans qu'il y ait une traçabilité par faute de n'avoir pas respecté l'esprit et la lettre des PTA.

V. CONCLUSION RECOMMANDATIONS

-- Au terme de l'évaluation, la commission régionale a noté qu'aucun des amodiatrices n'a des arriérés portant sur le paiement de la licence et de la taxe d'amodiation. Au demeurant elle a retenu les recommandations suivantes :

-- Il est nécessaire de procéder à la signature d'un protocole de partenariat entre l'amodiatrice et le Conseil régional, conformément à l'article 13 du cahier des charges, pour déterminer la nature et la localisation des activités socioéconomiques que l'amodiatrice s'engagerait à réaliser sur la base d'un chronogramme bien précis ;

-- Certains amodiatrices devraient désigner un gestionnaire pour la zone amodiée qui serait leur répondant direct auprès des services techniques et des populations de base, car ils sont

souvent absents du pays ; au mieux apporter une certaine rigueur au caractère résidentiel de quelques amodiataires qui en réalité ne sont plus pas là au-delà de la saison cynégétique.

-- Les amodiataires devraient aider à la mise en relation des collectivités locales dans lesquelles ils interviendraient avec des collectivités locales étrangères dans le cadre de la coopération décentralisée ;

-- La nécessité de réhabiliter les infrastructures et équipements dans le cadre de l'aménagement des zones amodiées ;

-- La nécessité de procéder à l'inventaire du potentiel faunique (quantitatif et qualitatif) qui est une condition requise pour la poursuite des activités de chasse amodiée dans la région. Cet inventaire devrait se faire à partir de la prochaine saison de chasse.

-- L'obligation de l'amodiataire de respecter les normes de chasse (découpage de sa zone en unités de chasse et instauration de la chasse tournante)

-- Veiller à respecter scrupuleusement les clauses des PTA sous peine de sanctions administratives (suspension de la délivrance de permis ou limitation, retrait temporaire de la licence, etc.)

--Enfin des séances de capacitation sont à prévoir pour les différents acteurs évoluant dans le secteur (amodiataires, collectivités locales, services techniques).